

INTERVENTION Claude MAS pour l'U.I CGT D'ARLES LE 5 MARS 2013

Nous voilà, rassemblés à nouveau dans une journée d'action et de grève nationale interprofessionnelle unitaire à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires et l'UNEF ainsi qu'un engagement de l'Association des Avocats de France et du Syndicat de la Magistrature et des Mutuelles.

RASSEMBLES POUR DIRE NON A L'ACCORD DE REGRESSION SOCIALE.

A l'issue des négociations qui ont duré près de 4 mois, le MEDEF a réussi le 11 janvier à conclure un accord avec 3 organisations syndicales (CFDT, CGC et CFTC). Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans la loi, dont le projet sera présenté demain au Conseil des Ministres.

Méfions-nous des mots. Nous savons que les fameux PSE, Plan de Sauvegarde de l'Emploi ne sont rien d'autres, le plus souvent que l'appellation parfaitement bien médiatisée de son contraire.

Le gouvernement vient de nous servir une nouvelle démonstration de détournement de sens ! L'accord dit « de sécurisation de l'emploi » a été, sous la pression du patronat intitulé : **« accord national pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et du parcours professionnel des salariés. »**

D'ailleurs Laurence Parisot **se réjouit et affirme « que cet accord marque l'avènement d'une culture du compromis, après des décennies d'une philosophie de l'antagonisme social. »**

Eh bien, nous sommes là pour engager **une mobilisation d'ampleur, une mobilisation tenace contre le contenu de cet accord. Et nous n'entendons pas renoncer à L'ANTAGONISME SOCIAL qui si nous nous en référons à notre histoire sociale n'est autre que L'AFFRONTLEMENT DE CLASSE.**

Aujourd'hui dans tout le pays des dizaines de milliers de salariés sont engagés dans des luttes pour sauvegarder l'emploi, pour sauvegarder et développer les emplois industriels.

Pour la CGT la priorité est de soutenir réellement le développement productif et social en utilisant les 100 milliards d'euros de dépenses publiques effectuées au nom de l'emploi, de l'investissement dont la plupart s'avère inefficace.

La réalité est simple et terrible :

Ce sont 1000 emplois en moins par jour,

Ce sont 5,2 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi.

Sur Arles, où le taux de chômage atteint les 16,6%, les salariés de Solvay, de Nitrochimie aujourd'hui EPC France, Harmonia Mundi, Transgourmet et d'autres sont confrontés à des restructurations et des plans sociaux.

Sans omettre l'utilisation à grande échelle des ruptures conventionnelles pour cacher de véritables plans de licenciements.

La CGT constate qu'une nouvelle fois, sur Arles l'emploi industriel est attaqué en profondeur. Alors que la CCI d'Arles cultivait « la pensée positive » en début d'année. Aujourd'hui les décideurs locaux acceptent l'idée que la situation soit dégradée et portent leur espoir sur d'hypothétiques trafics fluviaux qui soutiendraient les entreprises qui restent.

Les emplois sur lesquels notre économie locale voulait s'appuyer pour des « lendemains modernes et numérisés » sont à leur tour atteint structurellement, citons entre autre Harmonia Mundi et Acte Sud.

La CGT est disponible pour construire avec les salariés qui résistent parce qu'ils ne veulent voir détruit leur outil de travail, les ripostes nécessaires pour faire vivre leurs propositions pour l'avenir de leur entreprise.

Quant au Tourisme, nous savons tous que c'est un secteur où la précarité et les bas salaires sont la règle.

Pour la CGT le 1^{er} impératif est d'aider les salariés à résister au matraquage qui cherche à convaincre que les difficultés économiques de la France et en Europe seraient dues à un coût du travail trop élevé, et à une réglementation du travail trop rigide.

Pour la CGT, l'accord du Medef va faciliter les suppressions d'emplois.

Si le texte était introduit dans la loi en l'état, **les salariés passeraient d'un rapport de subordination à un rapport de soumission.**

Le cas de Renault est démonstratif, « ou vous acceptez mes conditions, ou je ferme mes usines ».

Le niveau de chantage est sans précédent. Ce texte contient un ensemble de dispositions meurtrières du point de vue de l'emploi, du droit des salariés, des procédures de licenciements et des recours en justice. Les mutuelles santes, partie de l'accord rédigée par la branche assurance du Medef, vise à créer un marché de la complémentaire santé pour les assurances.

La situation est grave : cet accord s'il est transposé dans la loi en l'état, **va modifier en profondeur le code du travail.**

Les procédures de licenciements vont être accélérées, les délais de contestations raccourcis, les prérogatives des élus du personnel réduites, l'accès à la justice prud'homale sera rendue plus difficile.

Fralib, Lustucru, Linpac, Papèteries Etienne, rien n'aurait été possible tant dans la discussion sur la cause économique des licenciements que sur les indemnisations des salariés.

Citons l'exemple de nos camarades Ex-Lustucru, à qui tous les tribunaux devant lesquels ils ont trainé Panzani, ont donné raison en déclarant, tous sans exception que leur licenciement était sans cause réelle et sérieuse.

8 ans de procédure, si les dispositions de l'accord dit de « sécurisation de l'emploi » avaient été à l'œuvre en 2004, date de fermeture de l'usine, les Ex-Lustucru n'auraient jamais pu contester leur licenciement devant la justice, et retrouver leurs droits, leur dignité et les indemnités dues par Panzani.

Dans l'accord, le Medef réussit à rendre moins attaquable les procédures de licenciements.

Un autre scandale, cet accord est minoritaire, nous ne redisons jamais assez que cet accord est illégitime.

Les syndicats signataires obtiennent moins de voix lors des élections professionnelles que la CGT et FO réunis. Le gouvernement a toujours prétendu, vouloir faire de la démocratie sociale, une règle de conduite. Au point de vouloir l'intégrer dans la Constitution.

Or avec cet accord, c'est bien une minorité qui dicte sa loi à la majorité.

La position du gouvernement est juridiquement toujours possible, mais elle est politiquement indéfendable.

Et retranscrire le texte de l'accord dans la loi, c'est bafoué l'intégrité des textes de références tel que le code du travail.

Les élus de la République ne peuvent pas être des simples scribes au service du Medef.

Ils doivent comprendre les conséquences qu'impliquerait une transposition de l'accord tel quel dans la loi. Et comment ne pas ajouter au scandale que représente un tel accord, l'octroi des 20 milliards d'euros de crédits d'impôts accordés aux entreprises sans aucune contrepartie.

Le groupe PSA grand gagnant de ce dispositif, va fermer une usine avec cet argent public, un comble !

Ce n'est pas par la révision des droits sociaux et le chantage sur les salaires que le pays va se tirer de la crise.

De plus, il est aussi prévu dans l'accord, la taxation de l'utilisation du CDD à long terme, et qui provoquerait pour le patronat, un coût total de 110 millions d'euros.

Mais dans le même temps, le Medef est parvenu à obtenir l'exonération de cotisations sociales pour l'embauche de chaque jeune de moins de 26 ans, qui lui rapportera 155 millions d'euros.

Faites la différence, le patronat aura encore un bonus de 45 millions d'euros d'argent public.

Pour toutes ces raisons, nous avons alerté le Député d'Arles, auquel nous avons demandé un rendez-vous unitaire.

Nous insistons sur notre volonté de discussion et de dialogue, comme nous insistons sur la non légitimité d'un tel accord.

L'activisme du patronat local, notamment dans le Groupe Transgourmet, qui veut appliquer l'accord avant qu'il ne soit inscrit dans la loi, démontre combien nous devons construire avec ténacité le front commun contre **cette loi qui si elle était mise en œuvre serait scélérate.**

L'austérité, comme la généralisation de la flexibilité et la précarité ne sont pas la solution à la crise. Elles sont la crise.

L'obsession de l'austérité est leur horizon commun, elle tient lieu de pensée politique.

Face à cela, les attentes du monde du travail sont très fortes, et nécessitent une véritable rupture avec la politique antérieure.

Les exigences du Medef, ne peuvent faire LA LOI, les élus de la République ne doivent pas retranscrire cet accord.

FAISONS LEUR SAVOIR,

ET FAISONS NOUS ENTENDRE !